

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales
Convocation du 24/09/2021**

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Eric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Maxime DEKEUKELAERE, Helena BAFUNNO, Gabriel CALLARD, Anne-Sophie HODEAU, Guillaume QUETTIER.

Absente excusée : Mme Sabine SEBBAN

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme Helena BAFUNNO

APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve la séance du 08 juillet 2021, à l'unanimité

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'instituer à nouveau le Droit de Préemption urbain sur son territoire afin de pouvoir intervenir sur le plan foncier.

Il appartient à la commune de se prononcer par délibération sur l'application du Droit de Préemption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ainsi que sur les autres secteurs définis à l'article L211.1 du code de l'urbanisme. Le PLU ayant été approuvé le 08 juillet 2021, après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U ou AU du PLU de la Commune et sur le périmètre de protection rapproché de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation de la commune.

RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « LES TERRES DU BOURG 2 » :

Le maire informe de l'utilité de classer la voirie et les parties communes du lotissement « Les Terres du Bourg 1 et 2 », cadastrées section AE n° 959-960-961-962-963-964, dans le domaine public de la voirie communale, ainsi que la réserve foncière cadastrée AE n° 965 dans le domaine privé communal.

Le propriétaire des parcelles précitées, « Terres et Jardins de France », a donné son accord pour cette rétrocession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à titre gracieux, la rétrocession des parcelles du lotissement « Les Terres du Bourg 1 et 2 destinées à être intégrées dans la voirie communale pour partie et dans le domaine privé communal selon acte notarié.

INSTALLATION D'UN OSTEOPATHE – FIXATION DU LOYER DU LOCAL COMMUNAL :

Le maire informe son assemblée qu'il a été contacté par Mr Maxime VEDRINES, ostéopathe, souhaitant s'installer au cabinet médical n° 2, situé 9 Place de l'Eglise, à côté du cabinet du médecin généraliste. Le maire précise qu'il l'a autorisé à s'installer dès le 13/09/2021. Aussi, Mr VEDRINES sollicite, une aide pour l'acquisition d'une table d'ostéopathie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 150.00 €/mois le loyer brut du cabinet n° 2, les charges (eau, électricité) seront en sus et ne participera pas pour l'acquisition d'une table d'ostéopathie, mais en compensation convient de débiter la location du cabinet à compter du 01/11/2021.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE AUX CONSORTS FRELAT :

Le maire informe qu'il a signé l'acquisition de l'immeuble des Consorts FRELAT, situé 8 Rue Romaine, le mardi 28 septembre 2021. Une délibération a été prise le 06 mai 2021, pour solliciter des subventions auprès de :
°PETR (dans le cadre du plan de relance et de l'appel à projet initié par le CRTE, pour cette acquisition immobilière destinée à la revitalisation des commerces en centre bourg,
°La Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du fonds de concours. Le maire confirme que nous n'aurons pas d'aide du PETR, nous pourrions obtenir une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du fonds de concours à hauteur de 50 % du coût de l'acquisition et des frais de notaire.

HANGAR COMMUNAL ET CLOTURE

Le maire informe que les travaux de construction du hangar, de terrassement sont terminés, ainsi que les branchements électriques et eau. Il présente à l'assemblée un devis de clôture, pour remplacer l'existante en mauvais état, en limite et en vis-à-vis du terrain voisin. Le coût : 3 861.00 € T.T.C. soit 3 217.50 € H.T. Il propose de solliciter une subvention à la Com Com dans le cadre du fonds de concours. Ces travaux sont un complément au programme de la construction du hangar. Nous pourrions obtenir un montant de 50 % sur le H.T. , soit 1 608.00 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser les travaux de clôture et charge le maire de solliciter une subvention auprès de la Com Com.

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE P.L.U. A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le maire informe que le Conseil Communautaire, de la Communauté de Communes du Val de Sully, dans sa séance du 06 juillet 2021, a décidé d'accepter la compétence PLU, sous prétexte que l'échelle intercommunale apparaît comme étant la plus cohérente pour répondre aux enjeux

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

d'aménagement du territoire (habitat, mobilité, activités économiques, développement commercial, environnement)

Le maire demande à son assemblée de se prononcer sur ce transfert de compétence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Val de Sully.

RENTREE SCOLAIRE 2021/2022 ET AMENAGEMENT D'UN CARPORT :

Le maire informe que la rentrée s'est bien déroulée, il rappelle les effectifs, à savoir :
Nombre d'élèves : 81 Elèves

Classe PS/MS : 21 élèves
Mme BAILLY Karine, aidée d'Angéline BEZARD

Classe GS/CP : 21 élèves
Mme VOIRY Capucine, aidée d'Amandine CHABANNE

Classe CE1 et CE2 : 20 élèves
Mme DE MATOS Christine

Classe CM1 et CM2 : 19 élèves
Mme PICARD-POGGI Angélique

Cantine

71 élèves inscrits

PS/MS/CP : 37 élèves/jour
CE/CM : 25 élèves/jour

4 Adultes

Garderie

31 élèves inscrits

Moyenne journalière : 13 élèves

Le maire informe qu'il a été installé un carport dans l'enceinte de l'Ecole, pour abriter les vélos des élèves.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR COURS DE YOGA :

Le maire présente une demande d'utilisation de la salle polyvalente par Mme Edwige BLANCHARD, pour donner des cours de yoga, les mardis soir de 18h30 à 20h. Ces cours ont débuté, le 07/09/2021, et s'arrêteront au 31/07/2022.

Mme BLANCHARD, est déclarée en tant que professionnelle et non associative, par conséquent, il propose à son assemblée de fixer un tarif de location.
Suite aux entretiens avec Mme BLANCHARD, il a été discuté d'un montant de 90.00€/an.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

DECISION DE CLÔTURER LES REGIES BIBLIOTHEQUE ET PHOTOCOPIE :

Le maire propose de clôturer les régies bibliothèque et photocopie. La gestion de la bibliothèque a été reprise par la Communauté de Communes du Val de Sully et la commune vend très peu de livres « Les Anales de Viglain », et ne réalise que très peu de photocopies pour le public. Ces régies sont quasi inexistantes.

Vu la lourdeur administrative que cela implique depuis les modifications imposées par la DGFIP : remises à la banque postale et non plus à la trésorerie avec des contraintes supplémentaires, fermeture de la Trésorerie de Sully sur Loire au 01/01/2022 et transfert de l'activité à la Trésorerie de Gien,
Le Conseil municipal décide de clôturer ces 2 régies.

AFFAIRES DIVERSES

-Déploiement fibre optique → adressage

Le maire informe qu'il a été destinataire d'une information de Xavier GAMBILLON, chargé de la mission aménagement numérique au Département, annonçant un second volet du projet Lysséo dont l'objectif est la généralisation de la fibre à l'abonné sur l'ensemble du territoire d'ici le 1^{er} trimestre 2023.

Dans ce cadre, nous devons mettre en place et revoir l'adressage des points de livraison sur la commune, par une numérotation et désignation de voie, adaptées et en particulier pour les abonnés situés en campagne (les lieux-dits).

-Demande d'aide du Club des Aînés

Suite à une demande de Mr René LECOQCQ, Président du Club des Aînés, Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement au pot d'amitié, à l'issue de l'inauguration de l'exposition qui aura lieu le 13 novembre 2021 à 10h30 dans le cadre d'une manifestation sur le thème « Souvenirs Souvenirs », durant tout le week-end et d'un déjeuner spectacle le 14 novembre 2021 à la salle polyvalente.

-Le Marathon de l'Espoir

Le Marathon habituel est annulé, il devrait se dérouler le 05/12/2021, sous forme de mini Marathon dans Sully, avec différents circuits (5 – 10 – 20 Km).

-La 24^{ème} Foire au Boudin du dimanche 19 septembre.

Malgré, le temps maussade, il y a eu une participation généreuse et conviviale.

Terre en Fête (manifestation organisée par les jeunes agriculteurs du département) qui s'est déroulé les 4 et 5 septembre à Marcilly-en-Villette avec une participation remarquable des Viglainoises et Viglainois.

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

Le Maire a souhaité remercier les bénévoles et participants de Viglain qui ont œuvré au bon déroulement de ces animations.

-Bulletin Municipal

Le Conseil Municipal retient, l'imprimeur DRANCOURT SARL de Sully sur Loire, pour la réalisation du prochain bulletin municipal.

Affiché, le 15 octobre 2021

Le Maire,
René HODEAU



